



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 1800

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'élevage animal. Cette pratique a pour source le contexte du passage de l'élevage traditionnel à l'élevage intensif qui a eu lieu il y a cinquante ans. S'il est vrai que l'utilisation d'antibiotiques chez l'animal permet de contrôler les maladies respiratoires et intestinales dans les élevages où la promiscuité est telle qu'en l'absence de traitements les épidémies y seraient permanentes, il n'en demeure pas moins vrai que cela peut être un facteur de forts risques sanitaires pour l'homme. En effet, certaines médications vétérinaires comportent certains antibiotiques de mêmes classes que celles administrées à l'homme. Cela serait source de contamination humaine par des bactéries ayant acquis une résistance aux antibiotiques chez les animaux (notamment les salmonelles, campylobacters, entérocoques et colibacilles). Compte tenu de ces éléments particulièrement inquiétants en termes de santé publique, elle lui demande de lui indiquer les mesures urgentes qu'entend prendre le Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'utilisation d'antibiotiques en productions animales est une préoccupation de la France, compte tenu, d'une part, du risque encouru par le consommateur dans l'éventualité d'une présence de résidus d'antibiotiques dans les aliments et, d'autre part, du risque d'apparition de résistances à ces molécules chez différentes bactéries. Ces questions complexes sont également une préoccupation des instances internationales, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office international des épizooties (OIE). La France a mis en place trois programmes de surveillance de l'antibiorésistance selon les lignes directrices préconisées par l'OMS et l'OIE avec la collaboration de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Le premier programme a pour but la surveillance de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries sentinelles et responsables de zoonoses. A partir de prélèvements aléatoires effectués en abattoir, les bactéries sentinelles sélectionnées seront isolées, identifiées et les concentrations minimales inhibitrices d'un certain nombre d'antibiotiques seront déterminées. Le deuxième programme a pour but la surveillance de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries pathogènes des animaux d'élevage. A cette fin, un réseau d'informations à partir des laboratoires de diagnostic vétérinaire réalisant l'isolement des souches pathogènes et l'antibiogramme correspondant a été mis en place. Les informations collectées permettront de mettre à jour les données épidémiologiques, de détecter l'émergence de nouveaux mécanismes de résistance afin d'en informer les laboratoires et les vétérinaires. Le troisième programme a pour but la surveillance de l'utilisation des antibiotiques comme additifs et médicaments vétérinaires. La connaissance des modalités d'utilisation de ces molécules constitue, d'une part, un complément indispensable à la connaissance de la prévalence des résistances chez les bactéries, pour comprendre et maîtriser l'émergence et la diffusion de mécanismes de résistance chez les bactéries et, d'autre part, un état des lieux préalable à l'élaboration de recommandations pertinentes en matière d'utilisation raisonnée des antibiotiques en élevage et à l'évaluation future de l'effet de ces recommandations. Le premier rapport concernant ces programmes de surveillance de l'antibiorésistance

devrait être rendu public d'ici à la fin 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1800

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2870

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3353